cndp
Commission particulière du débat public

Les cahiers d'acteurs du débat public

sur le projet de contournement routier de Nice

février 2006 n° 22

ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT INDUSTRIEL DEPARTEMENTAL DE CARROS-LE BROC

page 2 **Les deux piliers de l'économie azuréenne à pérenniser**
Les transports en commun ne suffiront pas à résoudre les problèmes de circulation

page 3 **La réalisation du plan de résorption des points noirs routiers**

page 4 **Le choix de la solution longue entre Nice-Est et Les Bréguières**
Conclusion

ASLLIC
ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT INDUSTRIEL DEPARTEMENTAL DE CARROS-LE BROC

L'ASLLIC est une association syndicale libre régie par la loi du 21 juin 1868 et les lois qui l'ont modifiée, le décret du 18 décembre 1927 et ses statuts. Tout propriétaire ou groupement juridiquement organisé de copropriétaires est membre de plein droit de l'ASLLIC. Son président est Bernard Nicoletti. Avec plus de 350 entreprises installées sur le lotissement, employant près de 9 000 salariés, c'est la première zone d'activités du département. Ces activités sont très diversifiées, mais regroupent des entreprises phares dans le domaine de la santé et des sciences du vivant, et dans d'autres domaines, tels que l'électronique, les transports et la logistique ou la torréfaction. L'ASLLIC est très sensible aux difficultés de circulation croissantes et à la gêne rencontrée tant par les salariés des entreprises que par les professionnels travaillant ou se rendant sur le site, notamment à cause du manque de fiabilité des temps de transports.

> Contacts
ASLLIC
Centre de services communs interentreprises
4243, 1ère Avenue BP 614
06517 Carros cedex
tél. 04 92 08 89 69
fax 04 92 08 89 60
asllic@wanadoo.fr

> IL FAUT LE FAIRE ET VITE >>>>

> IL FAUT LE FAIRE ET VITE >>>>

DR

Face à ces perspectives et à ces enjeux majeurs, l'ASLLIC affirme qu'il est impératif de réaliser le contournement routier de Nice et qu'il serait irresponsable de ne pas l'engager dès à présent.

La mise en œuvre du plan de résorption des points noirs routiers

Un plan ambitieux ! C'est ainsi qu'on pourrait qualifier le plan de résorption des points noirs routiers mis en œuvre par le Conseil général. Ce plan est essentiel pour sécuriser et fluidifier les déplacements ponctuellement. Cependant, il n'est pas à même de répondre aux problèmes de sécurité et de congestion de l'A8 sur le long terme. Ces problèmes seront encore accentués par les reports de trafic générés par les aménagements prévus sur les autres axes Est-Ouest : la requalification de la route du bord de mer et la mise en place de transports en commun en site propre, deux projets par ailleurs importants pour l'attractivité touristique et la compétitivité des transports en commun.

De plus, il faut prendre en compte les prévisions d'augmentation importante du fret de marchandises à l'échelle européenne. Malgré une politique volontariste privilégiant en particulier les corridors maritimes, la route - et donc l'A8 ! - connaîtront une croissance importante du fret de transit à laquelle il faut ajouter celle du fret local (celui-ci représente aujourd'hui 40 % du fret total).

DR

> IL FAUT LE FAIRE ET VITE >>>>